

# Rapport moral de Gérard Lang

## Président de la FDC 67

L'année 2020 a été marquée par l'arrivée du Coronavirus en France, après son apparition fin 2019 en Chine. Le Covid 19 a mis à mal nos certitudes, nos habitudes, nos comportements, nos activités, bouleversant nos vies.

Pour cette assemblée générale se déroulant par correspondance, j'ai tout d'abord une pensée pour tous nos concitoyens qui ont dû affronter des situations douloureuses ainsi que pour tous nos chasseurs disparus pendant cette saison de chasse, et en particulier pour Gilbert de Turckheim, grande figure de la chasse alsacienne, française et européenne. Il était Président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin de 1986 à 2004, Président de l'ONCFS de 1996 à 2002, Président de la FACE de 2002 à 2015.

Le monde de la chasse n'a pas été épargné :

Notre exposition de trophées fut la dernière manifestation en présentiel (comme on dit aujourd'hui) de notre Fédération des Chasseurs.

L'explosion de la pandémie, suivie du confinement fin mars, a eu raison de notre Assemblée Générale 2020. Elle a été partiellement remplacée par un Conseil d'Administration pour permettre à la vie fédérale de continuer et ainsi approuver le prix des permis de chasse et autres cotisations, etc.

Si les approbations qui ne relèvent pas strictement de l'Assemblée Générale ont pu être validées par un Conseil d'Administration, l'approbation des bilans 2019 et 2020 est du ressort exclusif de l'Assemblée Générale. Elle vous est proposée cette année par un vote par correspondance.

Les séances de notre Conseil d'Administration se sont tenues par mail et les dossiers transmis ont été étudiés individuellement, mais nous regrettons tous le manque de discussion et d'animation qui étoffent généralement les séances en présentiels.

Pour la poursuite de notre activité à la FDC, nous avons mis en place le télétravail pour une partie du personnel. La FDC a fonctionné au ralenti mais a fonctionné. Le CynéTir et le tunnel de tir ont été fermés.

Le transfert des plans de chasse de la DDT à la FDC en cette période de pandémie Covid 19 a pu être assuré sans heurts. Les plans de chasse chevreuils et les bracelets étaient prêts pour le jour J de l'ouverture, il est vrai décalé au 1<sup>er</sup> juin (pour des raisons de délais liées à la consultation obligatoire du public pour les dates d'ouverture). Les précautions prises pour éviter tout "cluster" dans les rangs des chasseurs lors de la remise des bracelets étaient aussi champêtre que surprenante mais sans "cluster".

Si la France a été bouleversée dans son fonctionnement, la pratique de la chasse a évidemment connu, comme les autres activités de nature, des hauts et des bas pendant cette année de pandémie.

Suite à un arrêté préfectoral qui a interdit l'accès à la forêt pour tout citoyen sauf les professionnels, la première période de confinement a été très difficile pour les chasseurs.

L'activité de vos dirigeants a été poursuivie d'abord pour la mise en place de l'arrêté préfectoral permettant le tir de nuit du sanglier sous le contrôle des louvetiers, en remplissant au préalable une attestation de déplacement en cochant la case 6.

Puis vos dirigeants sont intervenus à de nombreuses reprises auprès de l'Administration pour négocier les modalités d'agraining, de chasse individuelle et collective.

Le 1<sup>er</sup> arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> confinement autorisant l'agraining de dissuasion fut octroyé par la DDT et la Préfecture, malgré les réticences des instances Covid. L'impatience, l'inquiétude des chasseurs étaient mesurables par les quelques 2 000 mails et appels téléphoniques reçus pendant cette année et auxquels j'ai répondu avec diligence et cordialité, avec des fois quelques jours de retard en raison du nombre de mails, et de la durée des appels téléphoniques... dont je suis moi-même souvent responsable...

Les activités cynégétiques, qui n'ont pas échappé au premier confinement à partir de mars 2020 pour une durée de deux mois, ont repris de manière normale en respectant les gestes barrières à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020. Cette course contre la montre n'a été possible que grâce au travail acharné de votre Conseil d'Administration. Toutefois, la chasse n'a été autorisée pendant le deuxième confinement que pour le grand gibier ; excluant le petit gibier, catégorisé en "chasse loisir" par le Ministère.

Le deuxième confinement, qui a débuté le 30 octobre 2020, s'est contrairement au précédent déroulé en pleine période de chasse. Les nouvelles règles de ce confinement ont été précisées dans un décret du ministère de la santé paru au JO du 30 octobre.

Le Ministère a cru bon dans ce décret d'opposer la chasse dite de loisir, à une chasse "utile" qui aurait donc une vraie légitimité ! Concept que nous ne pouvons pas accepter.

La chasse est UNE, INDIVISIBLE et INDISPENSABLE aux hominidés depuis la nuit des temps.

Au final, c'est donc dans le cadre de leurs missions de service public et d'intérêt général que les chasseurs ont pu obtenir des dérogations à l'interdiction de se déplacer lors de ce confinement, au motif du maintien de la régulation de la faune sauvage et des espèces animales classées comme nuisibles. L'objectif poursuivi a été de permettre ainsi de limiter les dégâts occasionnés aux cultures agricoles et à la forêt.

C'est dans cette optique que la DDT du Bas-Rhin a autorisé la chasse des cervidés en février afin de donner aux locataires la possibilité de rattraper les non-réalisations du minimum, et éviter les éventuelles remontrances liées à la non réalisation ou les rattrapages de l'année suivante.

La nouvelle formation sécurité (qui consiste en une remise à niveau pour tous les chasseurs, tous les 10 ans) commencera au courant de l'année 2021. Je demande encore et toujours aux chasseurs d'être prudents. Nous devons être exemplaires dans la pratique de notre passion, il en va de notre image.

## **Remerciements**

Je voudrais remercier tout sincèrement notre Administration locale pour l'aide fournie tout au long de l'année et qui a permis le maintien des activités chasses et en particulier des battues pendant le 2<sup>e</sup> confinement. Même si ces battues devaient tenir compte de nombreuses règles comme les distanciations et autres port de masques ou encore les rendez-vous de battues à 2 endroits différents afin éviter une limitation du nombre d'invités. Les traditionnels honneurs au gibier non réalisables, les collations individuelles à côté de nos voitures, l'interdiction du partage du verre de l'amitié, le renvoi des chasseurs après les traques et l'absence de toute convivialité resteront gravés dans nos mémoires...

J'espère que nous pourrons bientôt ranger cet épisode dans les bons souvenirs, l'homme ayant la faculté d'oublier les mauvais souvenirs.

Je remercie les membres du CA, le Directeur, le personnel administratif et technique, la Rédactrice en chef d'Infos' Chasse 67 et du Flash Infos 67 pour le bon fonctionnement de la FDC pendant cette année hors du commun.

Nous terminons ce rapport en rappelant les mots de notre Président Willy Schraen :

*"...Mais, sachons rester positif, chacun a pu quand même pratiquer un peu sa passion avec sûrement moins de convivialité et de complicité".*

Prenez soin de vous, le Covid 19 et ses variants sont toujours à l'affût de nos imprudences.

La meilleure prévention reste la vaccination. N'hésitez pas à vous faire vacciner pour vous protéger et permettre une activité normale de la chasse...

Avec mes meilleures salutations en St Hubert,  
Gérard Lang